MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

1. Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
2. Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
3. Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
4. Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
5. Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

Gendarmerie nationale

2020-201 SIRPA